

Partenaire du sport

Crédit Mutuel

CRÉDIT MUTUEL DE MONTROUGE

44 Avenue de la République – 92120 MONTROUGE

Courriel : 06116@creditmutuel.fr – 0 820 887 395 Service 0,12 € / min + prix appel

NOTICE D'INSCRIPTION

- Reportez-vous au guide des sports ou au site internet SMM92.FR pour connaître les tarifs des activités sportives.
- Ce bulletin d'adhésion est à remettre **REPLI, DATÉ ET SIGNÉ** avec la totalité du RÈGLEMENT.
- Les dossiers incomplets ou illisibles seront refusés et l'adhérent n'aura pas accès aux installations.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.



POUR TOUTE ADHÉSION AU SMM, VOICI LES CLAUSES QUE VOUS DÉCLAREZ AVOIR LUES ET ACCEPTÉES (signature obligatoire au recto du bulletin) :

- **J'ATTESTE** sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.
- **JE ME CONFORME** aux dispositions prévues par les statuts, le règlement intérieur du SMM et celui de la section concernée.
- **JE M'ACQUITTE** des droits d'entrée et cotisation (toute annulation entraîne 20 € de frais de dossier).
- **JE SUIS INFORMÉ(E)** que le club omnisports sera amené à stocker mes données personnelles dans le cadre de mon adhésion.
- **J'AUTORISE LE CLUB** à me transmettre des informations par courrier, mail et sms.
- **J'ACCEPTÉ** que mon image et mon nom ou ceux de mon enfant apparaissent dans les publications ou lieux liés au SMM (*Guide des sports, Montrouge Magazine, sites Internet du SMM, etc.*)
- **JE SUIS INFORMÉ(E)** de la couverture d'assurance pour tous les sociétaires du SMM et avoir été invité(e) à souscrire une assurance personnelle complémentaire.
- **JE SUIS INFORMÉ(E)** que l'ensemble des prestations ou cours prévus en début de saison sont entendus forfaitairement pour toute la saison. *Les modifications pouvant intervenir en cours d'année impliquant des changements au regard des prévisions annoncées ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement, en particulier lorsque ces modifications sont liées à l'indisponibilité des installations sportives, indépendantes de la volonté du SMM (y compris intempéries).*
- ☞ **[concernant les MINEURS] → J'AUTORISE MON ENFANT** à être adhérent(e) du SMM et autoriser la prise en charge médicale pour tout incident survenant lors de l'activité sportive. *En cas d'annulation de cours ou d'entraînement, avec ou sans préavis, les enfants disposeront de leur temps et de leurs mouvements selon les consignes que les parents leur auront données pour cette éventualité.*

RÉSUMÉ DES GARANTIES

ASSURANCES → Vous bénéficiez de la garantie au titre du contrat n° 3 286 004 P souscrit par le SMM auprès de la MAIF pour la période du 01/09/2020 au 31/08/2021 pour les adhérents du SMM non licenciés.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE FACULTATIVE → Pour les adhérents du Stade Multisports de Montrouge, vous avez la possibilité de souscrire une assurance complémentaire : pour cela, le secrétariat général du SMM tient à votre disposition un formulaire de souscription ainsi que le tableau des garanties décrivant les différentes formules proposées.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Pour les adhérents licenciés : dans le cadre de leur activité sportive, les licenciés sont couverts par l'assurance de leur fédération sportive

→ déclarer l'accident dans les plus brefs délais auprès de la fédération concernée.

Pour les adhérents non licenciés : fournir dans les 3 jours au secrétariat du SMM la déclaration de l'accident faite par l'entraîneur sur papier libre et le certificat médical.

Secrétariat général du SMM

105 rue Maurice Arnoux 92120 MONTROUGE
Tél. : 01 42 53 70 88 (lun-ven. 12h-14h / 16h30-19h)
Email : contact@smm92.fr / Site Internet : smm92.fr